



Accouchement visa étudiant

Par **Idshay**, le **20/12/2016** à **19:29**

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère, je me suis installée en France depuis quelques mois, mon mari (acte de mariage de mon pays depuis plus d'une année) vit en France depuis plus de 10 ans et il a une carte séjour de la France. On n'a pas entamé la procédure de regroupement familial jusqu'à maintenant parce que sa situation ne le permet pas (il ne remplit pas les critères (salaire ... exigé par la France), et maintenant je suis enceinte et je ne sais pas comment je pourrai faire lors de l'accouchement (procédure, livret de famille, ...). Quelqu'un pourrai m'aider avec les expériences que vous avez.

Merci d'avance.

Par **Idshay**, le **22/12/2016** à **21:36**

non on n'a fait aucune procédure en france, est ce qu'on doit faire quelque chose?

Par **amajuris**, le **29/12/2016** à **09:34**

bonjour,

votre mari doit avoir une couverture maladie qui s'applique également à son épouse.

vous pouvez voir avec votre consulat dont c'est le rôle d'aider ses ressortissants en difficulté.

salutations

Par **Idshay**, le **19/01/2017** à **20:24**

merci à tous pour vos commentaires mais ce que j'ai besoin de savoir c'est par rapport au changement de statut pcq là je suis en statut étudiant et je ne veux pas rentrer chez moi après surtout que j'aurai un bébé et mon mari est résident en france